

**ARRÊTÉ DE TITULARISATION D'UN BÉNÉVOLE  
N°AR-T20250702-01-OREMIS**

Le Président de l'association

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur de l'association ;

**Vu** le conseil d'administration ;

**Vu** la demande de titularisation du bénévole susmentionné ;

**Considérant** que le bénévole susmentionné est éligible à une titularisation ;

**Considérant** les valeurs communes de l'association ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : M. Ugo FILIPPINI, né(e) le 15/01/2004, est titularisé(e) dans ses fonctions de bénévole au sein de l'association OREMIS.

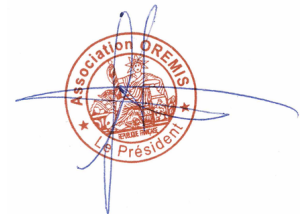
**Article 2** : Monsieur l'assistant de direction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Au conseil exécutif pour information.
- Au conseil d'administration pour information.

Le 02/07/2025 à ISTRES  
le Président.  
M. Lucas VOLET



ID: 37FBC0D2-4A66-41AB-B811-341BC170A079  
Signé numériquement par <lucas.volet@oremis.fr>  
mercredi 02 juillet 2025 08h55 CEST

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).